

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 juin 2010

Il est 20 h.00, M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance, Mme Anne-Marie Berthoud, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a valablement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 32 conseillers et conseillères répondent présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'un membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 décembre 2009

Le Président demande si lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 décembre 2009 annexé à la convocation doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Général à l'approbation du Conseil.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

4. Admission – Démission

Six citoyens demandent leur admission au Conseil général, soit :

Messieurs : Goy Maxime
Nicole Brian
Maquelin Christophe
Martin Manuel
Nicole Jérémie
Simon Patrick

Le Président s'assure verbalement que les 6 candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil et les assermente séance tenante.

Le Président les remercie de leur engagement pour la Commune.

Le Président a le regret d'annoncer que, M. Alain Michaud a démissionné de la vice-présidence du Conseil général, pour des raisons de santé. M. Alain Michaud reste membre du Conseil général. Le Président rend hommage à son engagement et le remercie pour son soutien. Il lui souhaite un bon rétablissement.

5. Comptes 2009

Le Président cède la parole à M. Alphonse Dupont, rapporteur de la Commission des Finances qui donne lecture du rapport de cette commission.

En substance, la Commission des finances relève le résultat positif des comptes 2009 qui se monte à frs 12'695.-. La Commission remercie le boursier pour sa parfaite tenue de la comptabilité communale et recommande l'adoption des comptes 2009.

Le Président remercie les membres de la Commission et le Rapporteur et ouvre la discussion :

Les comptes 2009 ne faisant l'objet d'aucunes remarques, le Président soumet le préavis municipal portant approbation des comptes 2009 au vote.

Le préavis municipal portant approbation des comptes 2009, pour la Commune de Montcherand est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la commission de gestion

Sur invitation du Président, Mme Michèle Martin, membre de la Commission de gestion donne lecture du rapport de la dite Commission, laquelle relève en substance les travaux effectués à la grande salle pour le changement de la moquette murale. Les travaux pour la remise en état du porche du cimetière qui devaient s'effectuer courant décembre 2009 seront fait au plus vite. La procédure d'enquête publique relative au projet de réalisation d'un trottoir ainsi que de la sécurité routière aux abords de la RC 252B est terminée et la seule opposition a été retirée après discussion avec la Municipalité. Les travaux devraient donc débuter assez rapidement.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport. Aucun membre du Conseil ne sollicitant la parole, le Président prend acte du rapport et remercie les membres de la Commission de gestion pour leur travail.

7. Approbation du projet de réalisation d'un trottoir ainsi que de la sécurité routière aux abords de la Rc 252B

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réalisation d'un trottoir ainsi que de la sécurité routière aux abords de la RC 252B a été remis aux membres du Conseil. Il demande donc à M. Etienne Weber, rapporteur, de donner lecture du rapport de la commission adoc. Après l'étude de la procédure d'enquête publique la Commission juge le projet conforme au projet accepté lors du conseil du 10 septembre 2009. La seule opposition ayant été retirée, elle se rallie au préavis municipal. La Commission invite les membres du Conseil à approuver le projet de réalisation d'un trottoir ainsi que la sécurité routière de la RC 252 b tel que mis à l'enquête.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote.

Le préavis municipal portant approbation du projet de réalisation d'un trottoir ainsi que de la sécurité routière aux abords de la RC 252b est approuvé à la majorité des membres du Conseil général sous réserve d'une abstention

8. Approbation de l'augmentation de l'heure de commune à frs 30.-

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif à l'augmentation de l'heure de commune à frs 30.- a été remis aux membres du Conseil avec la convocation.

Le Président invite M. Alphonse Dupont, rapporteur de la Commission des finances, de donner lecture du rapport de ladite commission.

En substance, la Commission des finances relève que la charge engendrée par cette proposition est modeste. Elle sera de l'ordre frs 4'000.- par an. La Commission des finances commande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote du Conseil le préavis municipal portant approbation de l'augmentation de l'heure de commune à frs 30.-.

Le préavis municipal portant approbation de l'augmentation de l'heure de commune à frs 30.- est adopté à l'unanimité

9. Adoption de l'abrogation de l'article 11 du règlement sur la taxe de séjour

Le président rappelle la raison de l'abrogation de l'article 11 cet article étant contraire au droit supérieur. Il invite M. Alphonse Dupont, rapporteur de la Commission des finances à donner lecture du rapport. La Commission se rallie au rapport municipal est propose au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote du Conseil le préavis municipal portant abrogation de l'article 11 du règlement sur la taxe de séjour

Le préavis municipal portant abrogation de l'article 11 du règlement sur la taxe de séjour est approuvé à l'unanimité, le règlement peut donc rentrer en vigueur.

10. Choix d'une police

Le président relate les différentes discussions soulevées lors du dernier Conseil au sujet d'un choix d'une police. Il rappelle en particulier que trois options sont envisageables à Montcherand, soit une police municipale, une police intercommunale ou une délégation à la gendarmerie cantonale. Dans tous les cas, l'avis du Conseil sera requis soit pour des questions budgétaires, soit en raison de la participation à une association intercommunale. Il invite la Municipalité à exposer les tenants et aboutissants de ce projet afin que le Conseil puisse donner une orientation générale.

Le syndic rappelle la votation le 27 sept. 2009 où le peuple à refuser la police unique et informe le Conseil que l'entrée en vigueur d'une nouvelle police interviendra au 1^{er} janvier 2012. Le syndic explique les différentes missions de la police générale. Un comité a été mis en place pour étudier le projet et une déclaration d'intention est en route. La municipalité a participé à cette étude afin de créer une police intercommunale, en collaboration avec les communes voisines : Chavornay, Yverdon, Belmont, Gressy, Ependes, Essert-Pittet et Suchy. Des trois possibilités proposées : 1. Constitution d'un corps de police communal, 2. Confier le territoire communal à la police cantonale 3. Créer une police intercommunale, le

choix de la municipalité s'est avéré la solution la moins couteuse pour les communes. Le financement de la police intercommunale sera couvert par le retour des 2 points d'impôt aux communes, perçu par le canton pour le financement de la police cantonale.

Les avantages d'une telle police seraient :

- Plus de service,
- La proximité du lieu de décision,
- Des interlocuteurs directs avec la direction de police.
- Un droit de regard sur le fonctionnement de la police,
- Une police de proximité,
- Moins de charge de travail pour les municipalités.

Dans un premier temps toutefois, la participation régulière au conseil régional d'organisation amènera une surcharge de travail pour le municipal responsable. Il rappelle toutefois que rien n'est encore décidé.

La Municipalité de Montcherand désire poursuivre les démarches pour adhérer à une police intercommunale. Début juillet, la municipalité devra se prononcer sur une proposition d'accréditation et la mise en application de la loi telle qu'elle aura été votée rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Toutefois, le choix définitif d'une police devra se faire début 2011 avec l'accord du Conseil.

Le président rappelle qu'il n'y a pas de décision à prendre en l'état, mais que la Municipalité a besoin d'une validation de sa démarche consistant à continuer l'étude d'une participation à une police Intercommunale.

M. Etienne Weber se renseigne sur l'élaboration du budget concernant l'effectif des policiers.

Le Syndic répond que le calcul prévisionnel a pris en considération l'effectif d'Orbe et d'Yverdon déjà en place, soit 8 postes, ainsi que l'engagement de 12 nouvelles recrues.

La sécurité sera assurée de manière identique sur le territoire, soit par la police intercommunale, soit par la police cantonale.

Mme Marianne Gaillard demande qu'elle serrait la problématique si une des 10 communes se retirait du projet ?

Le syndic lui répond que le projet deviendrait caduc.

M. François Viret désire connaître le budget alloué pour l'achat des nouveaux véhicules.

Le syndic répond que les 2 points d'impôts seront suffisants pour financer tout le budget selon l'étude approfondie qui a été faite.

M. Raymond Chevalier approuve la prise de position de la municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande à l'assemblée de prendre position quand à la démarche de la Municipalité, tout en sachant que ce point sera voté lors d'un prochain conseil.

La proposition de la Municipalité consistant à poursuivre l'étude d'une participation de Montcherand à la mise en place d'une police intercommunale est acceptée à la majorité par

21 oui

5 abstentions

2 contres

11. Interpellation de la Société de jeunesse au sujet de l'utilisation du Petit château

Le Président explique qu'il a été interpellé par les membres de la société de jeunesse, désireux de venir s'exprimer devant le Conseil au sujet du petit château et donne la parole à M. Maquelin, président de ladite société.

M. Maquelin rappelle la discussion du 7 juin 2010 avec la Municipalité et confirme la décision municipale qui autorise les membres de la société à réintégrer les lieux. Il remercie la municipalité pour sa décision.

Le syndic désire préciser qu'il avait été nécessaire pour la municipalité de frapper fort afin que la société de jeunesse réagisse. Il remercie les membres de la jeunesse pour leur présence au Conseil et les encourage à s'investir pour la collectivité.

Mme Ginette Reguin demande si les joueurs de cartes pourront toujours disposer du petit château pour leurs soirées récréatives.

Le syndic répond que ce local sera toujours à leur disposition ainsi que pour les sociétés locales.

12. Election du bureau

➤ **Vice président**

M. Alain Michaud étant démissionnaire de la vice-présidence, Le Président demande si un candidat se propose.

M. Patrick Simon accepte d'être candidat à la vice-présidence du Conseil. Il est procédé au vote au scrutin individuel secret, les résultats sont les suivants.

Bulletins délivrés	38
Bulletins rentrés	38
Voies éparses	1
Bulletins blancs	1

Monsieur Patrick Simon est élu avec 36 voix

➤ **Président**

M. Christophe Rapin se représente pour le poste de Président. Aucun autre candidat ne s'annonce. Il est procédé au vote au scrutin individuel secret, les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés	38
Bulletins rentrés	38
Bulletins blancs	0

M. Christophe Rapin est élu à l'unanimité

➤ **Secrétaire**

Mme Anne-Marie Berthoud secrétaire se représente pour le poste de secrétaire. Aucun autre candidat ne s'annonce. Il est procédé au vote au scrutin individuel secret, les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés	38
Bulletins rentrés	38
Bulletins blancs	1

Mme Anne-Marie Berthoud est élue avec 37 voix

➤ **Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants**

Sont proposés au poste de Scrutateurs :

M. Cédric Jeanmonod
M. Alphonse Dupont

Sont proposés au poste de suppléants :

M. Pierre Emmel
Mme Isabelle Hiertzeler

Ces personnes sont nommées par acclamations.

➤ **Commission des finances, membres et membres suppléants**

M. Alphonse Dupont, rapporteur est sortant.

La commission des finances se compose dès lors comme suite :

M. Antonio Sanchez, rapporteur
M. Charles-Henri Delacrétaz
M. Michel Greppin
M. Alain Roch
Mme Patricia Descloux, membre
M. Jean-François Tosetti 1^{er} suppléant
M. Bryan Nicole 2^{ème} suppléant

➤ **Commission de Gestion, membres et membre suppléant**

Mme Valérie Rovero, rapporteur est sortante.

La commission de gestion se compose dès lors comme suite :

Mme Michèle Martin, rapporteur
M. José Goy
M. José Simon, membre
M. Jérémie Nicole, 1^{er} suppléant

➤ **Commission de recours permanent :**

M. Jean-François Tosetti, membre est sortant.

La commission de recours permanent se compose dès lors comme suite :

M. Cédric Bernasconi, membre
M. Christophe Maquelin, 1^{er} suppléant

➤ **Commission du feu :**

La commission en place est la suivante : Mme Fabienne Delay

Elle reste inchangée.

➤ **Représentants à l'ASIBCO :**

La commission en place est la suivante : M. Roland Cardis
M. Michel Greppin, suppléant

La commission reste inchangée.

➤ **Délégué ORPC :**

M. Weber Etienne étant démissionnaire, M. Jérémie Nicole est élu à l'unanimité

13. Information du Président

Le Président informe que le bureau du Conseil forme également le bureau électoral.

Les fusions de communes étant d'actualité, le Président souhaite organiser un débat lors d'un Conseil convoqué à cet effet afin que les citoyennes et les citoyens puissent se forger une idée sur la question. Il indique avoir invité M. Curchod, responsable des fusions de communes auprès de l'administration cantonale, le 23 septembre 2010 afin de débattre du sujet. Il indique qu'il a cherché sans succès, à trouver un contradicteur pour animer le débat. Ayant contacté divers Syndics de communes ayant renoncé à fusionner, il fera cas échéant valoir les arguments de ces communes.

M. Martin Eric remercie le Président pour son initiative.

Mme Marianne Gaillard propose que cette séance soit ouverte à tous les citoyens.

Le Président approuve cette proposition, le nécessaire sera fait pour inviter la population à cette séance.

La Municipalité ayant deux préavis à présenter au Conseil, le Conseil sera convoqué le 23 septembre à 19h30 et débattre, dès 20 h. dans une séance publique, de la question des fusions de Commune avec comme invité, M. Laurent Curchod.

La Municipalité voudra bien informer la population de cette séance à l'occasion de toute communication faite à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

14. Communication de la Municipalité

M. Alain Pelet informe le Conseil qu'un projet de piste cyclable entre Orbe- Montcherand est en cours. Un test de marquage au sol sera prochainement effectué,

Cette information soulève de nombreuses questions au sujet de la sécurité routière ainsi que de l'utilité d'une telle étude.

M. Alain Pelet informe le Conseil que la mise en place du test est de compétence municipale et qu'il s'agit ce soir que d'une simple information.

Mme Patricia Hiertzeler donne quelques explications sur le réseau AJOVAL (accueil de jour des enfants, Orbe La Vallée). Les comptes de l'année 2009 ont été bouclés. Un montant de frs 5.47/habitants sera restitué aux communes.

Mme Patricia Hiertzeler relate la problématique des déchets ménagers et informe le Conseil qu'une étude sur l'achat d'une « Ecopresse » est en cours. Cette compacteuse permettrait de responsabiliser les habitants et de restreindre ainsi le dépôt sauvage d'ordures ménagères. La municipalité préavisera à ce sujet lors du prochain conseil.

François Viret remercie la municipalité pour cette initiative.

M. Antonio Sanchez demande s'il ne serait pas possible de réfléchir à un projet global pour gérer les heures d'ouverture de la déchetterie, éventuellement avec une carte à puce.

Mme Patricia Hiertzeler répond que cette solution serait certainement mal appropriée et trop onéreuse pour une si petite commune..

Le syndic rappelle que la municipalité n'a toujours personnes pour remplacer Mme Sophie Weber, et encourage l'assemblée à participer aux élections de dimanche 13 juin.

Le Syndic invite les conseillers à la prochaine inauguration du réservoir de la commune d'Orbe « Bois de chêne » ainsi qu'à l'inauguration du Sentier nature pour tous qui aura lieu le samedi 19 juin.

15. Divers et propositions individuelles

M. Antonio Sanchez demande si la Municipalité serait prête à donner son accord afin que Swisscom entreprenne des travaux d'élargissement de la bande de débit, afin que les habitants de Montcherand puissent accéder à leurs nombreuses offres.

Le Syndic répond que le réseau internet sur la commune est principalement couvert par VOEnergies, mais que la municipalité reste ouverte à toutes propositions et qu'elle examinera la question d'un contact avec Swisscom.

Mme Marianne Gaillard remercie Mme Brigitte Reguin qui s'occupe du site internet de la commune.

M. Raymond Chevalier demande quels sont les projets futurs au niveau du plan d'affectation de la commune.

Le syndic répond que le plan directeur régional stipule que la Commune a droit à une augmentation à 15 %, soit 60 habitants pour les 15 prochaines années, ce qui restreint fortement le changement d'affectation. . Actuellement, 160 habitants peuvent encore être accueillis dans la commune sur les terrains constructibles ce qui gèle tous projets se situant hors zone à bâtir.

M. Marcel Nicole demande pour quelle raison la municipalité ne s'est pas opposée au projet de construction de M. Schulz étant donné qu'aucun plan de quartier n'était existant..

Le Syndic indique que la Municipalité n'a pas le pouvoir de refuser une demande de mise à l'enquête. Elle doit l'accepter, puis délivrer ou non le permis. Cette décision interviendra en temps utiles.

16. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom 38 conseillers ou Conseillères répondent présents.

Il est 22h.15 lorsque le Président lève la séance.

Le Président

La Secrétaire